

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de la Santé Publique
Secrétariat Général à la Santé Publique



**PROGRAMME NATIONAL DE SANTE DE L'ADOLESCENT
P N S A**

**STANDARDS DES SERVICES DE SANTE
ADAPTES AUX ADOLESCENTS ET JEUNES**

Décembre 2014

Avec l'appui technique et financier de l'UNFPA



TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes et sigles	3
Introduction	4
1. DEFINITION DES CONCEPTS	5
1.1 : Un Standard	5
1.2 : Standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes	5
1.3 : Les prestataires des services	5
2. LES BENEFICIAIRES ET UTILISATEURS DU DOCUMENT	5
2.1 : Les bénéficiaires	5
2.2 : Les utilisateurs des standards	6
3. PAQUET MINIMUM DES SERVICES (PMS)	6
3.1 : Définition du Paquet Minimum des Services	6
3.2 : Contenu du Paquet Minimum des Services par niveau de prestation	6
4. POINTS DE PRESTATION DES SERVICES (PPS)	7
4.1 : Définition des Points de Prestation des Services	7
4.2: Typologie des Points de Prestation des Services	7
4.3 : Fonctionnement des Points d Prestation des Services	8
5. ESPACE D'INFORMATIONS POUR ADOLESCENTS ET JEUNES	9
5.1 : Définition	9
5.2 : Mission	9
5.3 : Rôles d'un espace d'informations pour adolescents et jeunes	10
5.4 : Fonctionnement de l'espace d'informations pour jeunes	10
5.5 : Organisation de l'espace d'informations pour adolescents et jeunes	10
6. LES STANDARDS, LEURS CRITERES DE REALISATION, LES INDICATEURS, LES MOYENS DE VERIFICATION ET LES ACTIONS A MENER POUR LEUR REALISATION	11
6.1 : Standard 1	11
6.2 : Standard 2	14
6.3 : Standard 3	17
6.4 : Standard 4	20
6.5 : Standard 5	23
6.6 : Standard 6	24
Conclusion	28

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CAP	: Connaissances Attitudes et Pratiques
CDV	: Conseil et Dépistage Volontaire
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
EDS	: Enquêtes Démographiques de Santé
ECZ	: Equipe Cadre de la Zone de Santé
IEC	: Information Education Communication
IPS	: Inspection Provinciale de la Santé
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
OAC	: Organisation à assise communautaire
OEV	: Orphelin et enfant vulnérable
ONG	: Organisation non gouvernementale
OP	: Orientation Programme
PEC	: Prise en charge
PMS	: Paquet Minimum de Service
PPS	: Point de Prestation de Services
PTME	: Prévention de la Transmission Mère Enfant
PVV	: Personne vivant avec le virus du VIH
RDC	: République Démocratique du Congo
SAJ	: Santé Adolescent et Jeune
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNU	: Système des Nations Unies
SAAJ	: Service Adapté aux Adolescents et Jeunes
SSAAJ	: Services de Santé Adaptés aux Adolescents et Jeunes
VIH	: Virus de L'immunodéficience Humaine
VS	: Violences sexuelles
ZS	: Zone de Santé

INTRODUCTION

Ce document des standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes est l'un des documents normatifs qui servent de référence aux prestataires des services de santé pour mener les activités promotionnelles, préventives et curatives dans le système national de santé en faveur des adolescents et jeunes. Il sera utilisé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et guidera les interventions essentielles de santé de l'adolescent tant dans l'organisation que le fonctionnement des services de santé des adolescents et jeunes

La première version de ce document a été élaborée par le PNSA en 2007, avec l'appui technique de l'OMS. Elle vient d'être actualisée en décembre 2014 avec l'appui technique et financier de l'UNFPA. L'élaboration de ce document a tenu compte des principes directeurs tels qu'édictés par la politique nationale de santé de l'adolescent : (i) le respect des droits des adolescents et jeunes à l'accès aux services de santé de qualité, (ii) le respect des règles de l'éthique médicale, (iii) la garantie de la confidentialité, (iv) la prise en compte du genre, (v) le partenariat et la collaboration.

Les standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes sont d'une grande importance non seulement parce qu'ils décrivent les différentes approches à utiliser dans la prise en charge des adolescents et jeunes mais aussi parce qu'ils déterminent les indicateurs de processus et des résultats qui aideront dans l'évaluation des activités de santé de l'adolescent.

1. DEFINITION DES CONCEPTS

1.1 : Un Standard

C'est un niveau de performance approuvé par une autorité ou par consensus pour garantir une qualité optimale de services à offrir, c'est une base de référence.

1.2 : Standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes

Ce sont des niveaux minimaux de performance auxquels doit répondre tout service de santé qui soit adapté aux adolescents et jeunes.

1.3 : Les prestataires de services

Est appelé prestataire des services dans ce document, toute personne qui joue un rôle dans le cheminement de l'adolescent ou jeune vers l'obtention d'une prestation des services adaptés.

Il s'agit de :

- Professionnels de santé : médecins, infirmiers/infirmières, accoucheuses, aide-accoucheuse, sage-femme, techniciens de laboratoire, pharmaciens et autres agents de santé;
- Pairs éducateurs et autres relais communautaires
- Assistants sociaux et éducateurs sociaux
- Enseignants et encadreurs
- Psychologues et conseillers
- Administratifs et autres personnels d'appoint dans les structures de santé qui peuvent être en contact avec les jeunes désirant les services (gardiens, portiers....)
- Membres des Organisations et Associations Communautaires.

2. LES BENEFICIAIRES ET UTILISATEURS DU DOCUMENT

2.1 Les bénéficiaires

Les premiers bénéficiaires des Services de Santé Adaptés aux Adolescents et Jeunes (SSAAJ) sont tous les adolescents et jeunes de 10 à 24 ans de toutes catégories confondues. Au sein de ce grand groupe, un accent particulier est mis sur les groupes les plus vulnérables tels que : les jeunes filles mères, les orphelins et enfants vulnérables (OEV), les enfants en

rupture avec la famille (enfants de la rue), les adolescents et jeunes vivant avec le VIH, les adolescents et jeunes survivants des violences sexuelles.

Les groupes cibles secondaires sont les parents, les enseignants, les éducateurs, les membres des OAC et les membres de la communauté y compris les adolescents et jeunes eux-mêmes en tant qu'acteurs.

2.2 Les Utilisateurs des standards

Ce document des standards de SSAAJ est destiné à être utilisé à tous les niveaux par les décideurs ; les responsables du Programme National de Santé de l'Adolescent du niveau central, intermédiaire et périphérique ; les prestataires des points de prestation de services ainsi que les partenaires techniques et financiers (Agences du SNU, Bilatéraux,...), ONG internationales et locales, confessions religieuses, organisations et associations des jeunes,... qui interviennent dans le domaine de la santé des adolescents et jeunes, afin de guider leurs actions dans l'organisation et le fonctionnement des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes.

3. PAQUET MINIMUM DES SERVICES (PMS)

3.1 : Définition du Paquet Minimum des Services

Le PMS est un ensemble minimal d'interventions essentielles intégrées, choisies parmi les plus efficaces, que le gouvernement en fonction des ressources, s'engage à rendre accessibles à l'ensemble des adolescents et jeunes, en vue d'améliorer leur état de santé et leur développement sain.

3.2 : Contenu du Paquet Minimum des Services par niveau de prestation

Les activités à mener sont essentiellement promotionnelles, préventives et curatives. Dans le cadre des SSAAJ, le PMS à offrir regroupe de façon spécifique les services suivants :

3.2.1 : Au niveau de la communauté

- Les activités IEC/CCC sur la santé sexuelle et reproductive : la planification familiale, les droits en matière de SSRAJ, la prévention des grossesses non désirées, des IST et VIH/SIDA, le conseil-dépistage du VIH, la distribution des contraceptifs oraux et des préservatifs, la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre en milieu des adolescents et jeunes, ainsi que les informations sur les services qui leur sont offerts dans les centres de santé, HGR, etc.
- Le Suivi et accompagnement des PVV (Soins à domicile, PEC psychosociale) et des filles mères (allaitement maternel, IEC Nutrition)

- La Promotion de l'hygiène et l'assainissement du milieu.

3.2.2 : Au niveau du centre de santé :

Outre, le paquet minimum des services offert au niveau communautaire, le CS organise également les services curatifs et promotionnels : Consultation prénatale, accouchement, Consultation post-natale, prise en charge des IST et VIH/SIDA, etc.

3.2.3 : Au niveau de l'hôpital général de référence :

En plus du paquet des services offert aux deux niveaux précédents, les activités suivantes y sont également organisées : la prise en charge médicale et psychosociale des survivants des violences sexuelles et celles basées sur le genre, la prise en charge médicale et psychologique des complications des avortements provoqués, la prise en charge des accouchements difficiles des adolescents et jeunes.

4. POINTS DE PRESTATION DES SERVICES (PPS)

4.1 : Définition des Points de Prestation des Services :

C'est toute structure ou endroit où l'on offre des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes suivant leurs besoins et problèmes spécifiques en matière de santé.

4.2: Typologie des Points de Prestation des Services

4.2.1 : PPS fixes

Toute structure intégrée dans le système national de santé qui organise des services adaptés aux adolescents et jeunes suivant leurs besoins et leurs problèmes particuliers de santé. Il s'agit des Hôpitaux Généraux de Référence et Centres de Santé

4.2.2 : PPS communautaire

C'est un site dans la communauté où les adolescents et jeunes bénéficient des services de santé adaptés à leurs besoins (églises, écoles, ONG, pharmacies, médias, Centre de Promotion Sociale, etc.)

4.2.3 : Services hors de PPS

Ce sont des prestations des services de santé organisées en dehors des PPS, et ce de façon ponctuelle dans le but d'atteindre les adolescents et jeunes pour leur offrir des services de santé qui leur sont propres (réunions de club d'amis, match de football, réunions des mouvements de jeunesse etc.)

4.3 : Fonctionnement des Points de Prestation des Services :

4.3.1 : Normes de ressources humaines

Les catégories professionnelles requises pour les prestations des SSAAJ sont :

- **Au niveau de la communauté**

Ce sont les relais communautaires (pairs éducateurs, enseignants et autres encadreurs) formés en SSAAJ.

- **Au niveau du centre de santé (CS)**

Au moins deux infirmier(es) diplômé(es) de niveau minimum A2, formé(e) en SSAAJ, Personnel administratif, personnel d'appoint pouvant être en contact avec les adolescents et jeunes désirant les services, formés en SSAAJ

- **Au niveau de l'hôpital général de référence (HGR)**

En plus des dispositions requises au CS. Au moins deux médecins généralistes formés en SSAAJ.

4.3.2 : Normes d'infrastructures

Les interventions de santé adaptées aux adolescents et jeunes doivent être développées dans les structures sanitaires existantes (CS et HGR), répondant aux normes d'infrastructures de la Zone de Santé (ZS) et aux standards définis des services de SSAAJ, ainsi que dans la communauté.

4.3.3 : Normes de ressources matérielles

Les ressources matérielles nécessaires aux interventions de santé adaptées aux adolescents et jeunes comprennent les équipements, les matériel, les médicaments et outils de SR tels que décrits pour les interventions de SR. En ce qui concerne les outils, on ajoutera ceux ci-après :

4.3.3.1 : Au niveau des PPS fixes (CS, HGR)

- **Outils et matériels de prestation**

Ce sont les fiches des consultations prénuptiales, fiches de counseling sur les problèmes de SSRAJ (grossesses non désirées, avortements provoqués, les IST et VIH, toxicomanie, VS et violences basées sur le genre, pratiques traditionnelles néfastes, etc.) ; fiche de sensibilisation et autres matériels de CCC : vidéoprojecteur, phallus, boîtes à images, affiches et dépliants sur les problèmes de SSRAJ.

- **Documents normatifs**

Ce sont les documents des normes sur la SSRAJ, les documents des Standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes, la politique de santé de l'adolescent, le guide du facilitateur, le module du prestataire, le module des Pairs Educateurs (PE), etc.

- **Outils de gestion**

Ce sont les registres de fréquentation du Centre de Santé/Hôpital, les registres des consultations/counseling et sensibilisation.

4.3.3.2 : Au niveau des PPS communautaires

- **Outils et matériels de prestation**

Ce sont les vidéoprojecteurs, phallus, boîtes à images, affiches et dépliants sur les problèmes de santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes (grossesses non désirées, avortements, les IST et VIH, toxicomanie, VS et VBG, pratique traditionnelles néfastes, etc.)

– **Documents normatifs**

Ce sont les documents des normes sur la SSRAJ, les documents des Standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes, la politique de santé de l'adolescent, le module des PE

– **Outils de gestion**

Ce sont les registres de fréquentation des adolescents et jeunes.

4.3.4 : Liens de collaboration entre les Points de Prestation des Services

- Tous les PPS communautaires doivent travailler en collaboration avec les PPS fixes (transmission des rapports d'activités)
- Les PPS communautaires doivent orienter tous les adolescents et jeunes ayant des problèmes de santé sexuelle et reproductive aux PPS fixes (CS et HGR) pour une meilleure prise en charge médicale.

5. ESPACE D'INFORMATIONS POUR ADOLESCENTS ET JEUNES

5.1 : Définition

Un endroit ou un horaire aménagé au sein du centre de santé et de l'hôpital général de référence; destiné à recevoir les adolescents et jeunes dans le souci de répondre à leurs besoins en leur donnant des informations correctes et appropriées, leur offrant la possibilité de participer à des activités socioculturelles et réaliser des projets et les amener à développer les compétences requises en matière de santé sexuelle et de la reproduction, selon l'approche conviviale.

5.2 : Missions

- Offrir aux adolescents et jeunes, dans une approche conviviale des informations et des conseils en vue des choix responsables et raisonnés dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive y compris le VIH/SIDA et d'autres domaines de la vie dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat.
- Favoriser l'accès et l'orientation des adolescents et jeunes aux services et structures de soins dans le but de prendre en charge leurs problèmes afin de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité pour cette population cible.

5.3 : Rôles d'un espace d'informations pour adolescents et jeunes

- Servir de lieu de rencontre des jeunes qui fréquentent le centre de santé
- Offrir des services non cliniques : services IEC (Promotion des préservatifs, Prévention des grossesses précoces et non désirées, Prévention des mariages précoces, Promotion de la PTME, Prévention des IST/VIH, Prévention de la toxicomanie, Prévention des violences sexuelles, Prévention des avortements provoqués, Promotion de la PF)
- Servir de lieu pour l'organisation et la planification des activités

5.4 : Fonctionnement de l'espace d'informations pour jeunes

- Les activités de l'espace d'informations jeune doivent être développées dans les structures sanitaires existantes (CS et HGR),
- Un infirmier du CS formé en Santé des Adolescents et Jeunes est le responsable et il collabore avec une équipe de 4 jeunes (2 filles et 2 garçons) formés dans la paire éducation.
- L'espace d'informations pour jeunes fonctionne avec un horaire spécifique, élaboré d'un commun accord avec les adolescents et jeunes
- Le matériel de l'espace d'informations pour les jeunes doit être bien géré et le registre de fréquentation des jeunes devra être bien tenu. Enfin les activités qui sont organisées au niveau de l'espace d'informations pour les jeunes doivent être bien coordonnées,
- Toutes les activités programmées et qui se réalisent à l'espace d'informations jeunes doivent être approuvées par le centre de santé.

5.5 : Organisation de l'espace d'informations pour adolescents et jeunes

Chaque espace d'informations jeunes doit disposer de :

- Un plan qui indique les activités IEC à mener dans la communauté et au sein de l'espace d'informations jeunes par mois
- Des matériels IEC : boîtes à images, Affiches, Dépliants, matériels de projection (LCD) films, matériels de sonorisation, supports audiovisuels éducatifs, appareil photo, jeux (cartes, jeux d'échec, scrabble, Play boy etc.)
- Des tables, chaises, armoire, poubelle, Flip chart, marqueurs
- Outils de gestion : registre de fréquentation, canevas de rapport
- Un espace d'au moins 6 m de long et 4 m de large soit 24 m² et contenir au moins 20 jeunes au même moment au CS et un espace d'au moins 10m/6m pour le HGR

6 : LES STANDARDS, LEURS CRITERES DE REALISATION, LES INDICATEURS, LES MOYENS DE VERIFICATION ET LES ACTIONS A MENER POUR LEUR REALISATION

6.1 Standard 1 : Tout adolescent ou tout jeune obtient les informations dont il a besoin concernant son état de santé et son développement.

6.1.1. Critères de réalisation de structure

6.1.1.1 *Tout le matériel IEC concernant le PMS est disponible au niveau de tous les PPS*

- Indicateur : Type et quantité de matériel IEC disponible
- Moyen de vérification : Observation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir les prototypes de matériel IEC en rapport avec le PMS
 - Niveau intermédiaire : Produire le matériel IEC, distribuer le matériel aux zones de santé
 - Niveau périphérique : Distribuer le matériel au niveau des PPS et de la communauté, utiliser le matériel selon les besoins dans les PPS et autres canaux d'informations.

6.1.1.2 *Les espaces d'information au niveau des PPS sont organisés de façon appropriée aux adolescents aux jeunes avec leur implication*

- Indicateur : existence d'un espace approprié pour dispenser les informations
- Moyen de vérification : observation, le rapport d'implantation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir les directives pour la mise en place des espaces d'information
 - Niveau intermédiaire : Planifier la mise en place des espaces d'information dans les zones de santé, suivre et exécuter le plan
 - Niveau périphérique : Planifier la mise en place des espaces d'information dans les PPS, exécuter les plans et chaque PPS met en place l'espace d'information selon les directives

6.1.1.3 *La liaison des PPS avec les autres structures de fréquentation des adolescents et des jeunes (les écoles, les médias, les églises, les associations communautaires, etc.) est établie pour les orienter vers les PP*

- Indicateur : Pourcentage de structures ayant établi un partenariat avec le PPS (Nombre de structures contactées par le PPS sur le nombre de structures de fréquentation des adolescents et jeunes ciblées)
- Moyen de vérification : Rapport d'activités du PPS et registre d'enregistrement des utilisateurs du PPS.
- Actions à mener à chaque niveau

- Niveau central : Produire les normes et directives sur la liaison des PPS et les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes Vulgariser les normes et directives sur la liaison des PPS et les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes, Suivre et évaluer la mise en place de liaisons des PPS et les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes
- Niveau intermédiaire : Vulgariser les normes et directives sur la liaison des PPS et les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes ; Appuyer la mise en place des liaisons entre les PPS et les structures de fréquentation des adolescents et jeunes ; Suivre et évaluer la mise en place de liaisons des PPS et les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes.
- Niveau périphérique : Mettre en place les liaisons entre les PPS et les structures de fréquentation des adolescents et jeunes

6.1.2 : Critères de réalisation de Processus

6.1.2.1 Les prestataires des PPS sont formés sur l'utilisation du matériel IEC

- Indicateur : Nombre de prestataires des PPS formés ; pourcentage de PPS avec prestataires formés en utilisation de matériels IEC
- Moyen de vérification : Rapport de Supervision des PPS, Interview des prestataires
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les modules et fiches techniques de formation en SAAJ ; Appuyer les sessions de renforcement des capacités en SAAJ pour le niveau Intermédiaire
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les modules et fiches techniques de formation en SAAJ, Appuyer les sessions de renforcement des capacités en SAAJ pour le niveau périphérique
 - Niveau périphérique : Reproduire les modules et fiches techniques de formation en SAAJ ; Renforcer les capacités des prestataires des PPS en SSRAAJ

6.1.2.2 Les prestataires fournissent des informations appropriées au niveau des PPS

- Indicateur : Existence de plan d'activités IEC, Nombre de séances IEC organisées conformément à la liste de contrôle, Nombre d'adolescents et jeunes informés/touchés par les messages
- Moyen de vérification : observation, Rapport de supervision
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir les fiches de supervision intégrant les aspects IEC sur la SAAJ ; Assurer la supervision formative semestrielle
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les canevas de supervision, Former les superviseurs des zones de santé, Assurer la supervision formative trimestrielle
 - Niveau périphérique : Reproduire les canevas de supervision, assurer la supervision formative mensuelle des PPS

6.1.3 Critère de réalisation de résultats

6.1.3.1 *Les prestataires sont formés en IEC sur la SAAJ, sont satisfaits de leur orientation et motivés pour leur travail*

- Indicateur : Nombre de prestataires formés, Nombre de prestataires satisfaits
- Moyen de vérification : Interviews des prestataires
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les outils de suivi et d'évaluation des prestations IEC, Conduire les évaluations nationales de prestations IEC
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les outils de suivi et d'évaluation, Appuyer les ECZ, Mener les évaluations périodiques des zones de santé
 - Niveau périphérique : Assurer le suivi et l'évaluation périodique des PPS en matière d'activités IEC

6.1.3.2 *Les adolescents et les jeunes sont satisfaits des services d'IEC du PPS*

- Indicateur : Nombre d'adolescents et jeunes satisfaits des services d'IEC du PPS
- Moyen de vérification : Rapport des Interviews des utilisateurs à la sortie du PPS
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer des outils d'assurance qualité des services de SAAJ
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les outils d'assurance qualité des services de SAAJ, Former les ECZ , assurer les évaluations périodiques des zones de santé , Appuyer l'assurance qualité
 - Niveau périphérique : Reproduire les outils d'assurance qualité des services de SAAJ ; Rendre disponible les outils d'assurance qualité des services de SAAJ aux PPS ; Appuyer l'assurance qualité aux PPS

6.1.3.3 *Les comportements des adolescents et des jeunes en matière de santé s'améliorent*

- Indicateur : Nombre d'adolescents et jeunes ayant adopté des comportements favorables
- Moyen de vérification : Rapport des enquêtes sur les Connaissances, les Attitudes et les Pratiques (CAP)
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer des protocoles des enquêtes CAP ; Mener des enquêtes CAP
 - Niveau intermédiaire : Adapter les enquêtes CAP aux réalités locales ; Superviser la collecte des données
 - Niveau périphérique : Collecter les données dans la communauté.

6.2 : **Standard 2 : Les services de santé adaptés et de qualité sont offerts à tous les adolescents et jeunes dans tous les points de prestation de service sur toute l'étendue du territoire national**

6.2.1 Critères de réalisation de structure

6.2.1.1 Tous les PPS disposent des protocoles du PMS de santé adaptés aux adolescents et jeunes

- Indicateurs : Nombre de documents des protocoles, nombre de PPS disposant d'une gamme complète de protocoles conformes à leur niveau
- Moyen de vérification : Observation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les protocoles de PMS
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les protocoles de PMS, Distribuer les protocoles dans les zones de santé
 - Niveau périphérique : Mettre les protocoles à la disposition des PPS

6.2.1.2 Tous les prestataires de services y compris le personnel de soutien sont formés dans l'utilisation des différents documents (politiques, stratégies, directives etc.)

- Indicateur : Nombre de prestataires de services formés par types de documents
- Moyen de vérification : Rapport de formation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Développer des documents pour le fonctionnement des PPS
 - Niveau intermédiaire : Adapter les documents aux réalités locales
 - Niveau périphérique : Orienter les prestataires y compris le personnel de soutien sur les différents documents produits.

6.2.1.3 Les PPS sont organisés et équipés selon les directives appropriées aux adolescents et aux jeunes selon les perceptions des adolescents et jeunes eux-mêmes.

- Indicateur : Nombre de PPS organisés et équipés selon les directives
- Moyen de vérification : Observation de descente sur terrain
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les directives d'organisation et les normes d'équipement des PPS selon les différents niveaux.
 - Niveau intermédiaire : Orienter les ECZ sur les directives, fournir aux ZS les équipements selon les besoins
 - Niveau périphérique : Planifier l'organisation des PPS, équiper les PPS selon les directives avec l'implication des adolescents et jeunes eux-mêmes.

6.2.1.4 Le calendrier, les horaires, les types de services offerts sont clairement indiqués sur un panneau au niveau du PPS et la communauté est informée sur son existence et sur ses activités

- Indicateur : Nombre de PPS disposant d'un panneau, nombre de PPS disposant des flèches indicatives
- Moyen de vérification : Observation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les directives d'organisation et les normes d'équipement des PPS selon les différents niveaux.

- Niveau intermédiaire : Produire les directives, Orienter les ECZ sur les directives, fournir aux ZS les équipements selon les besoins
- Niveau périphérique : Développer les calendriers et les horaires selon les réalités locales avec le concours des adolescents eux-mêmes., fabriquer les panneaux et les flèches indicatifs, informer la communauté sur l'existence et le fonctionnement des PPS.

6.2.2 Critères de réalisation de processus

6.2.2.1 *Le PMS de SAAJ est intégré dans tous les PPS sur toute l'étendue du territoire national*

- Indicateurs : Proportion de PPS ayant intégré le PMS de SAAJ ,Proportion de structures de base avec PMS de SAAJ intégré dans le PMA , Proportion de structures de référence avec PMS de SAAJ intégré dans le PCA ,Proportion de ZS ayant intégré le PMS de SAAJ
- Moyen de vérification : Rapport de Supervision, Rapport d'activités :
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Actualiser les directives sur l'intégration du PMS dans les PPS
 - Niveau intermédiaire : Produire les directives et orienter les ECZ sur les directives, distribuer les directives dans les ZS
 - Niveau périphérique : Distribuer les directives du PMS dans les PPS, orienter les prestataires sur les directives

6.2.2.2 *Les services hors des PPS (stratégie avancée) sont fournis selon un calendrier établi.*

- Indicateur: Nombre de PPS disposant d'un calendrier d'offre des services hors du site
Nombre de PPS fournissant des services hors du site , Nombre de services hors du site organisés , Nombre d'adolescents et jeunes couverts hors du site
- Moyen de vérification : Observation, Rapports d'activités
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les directives sur les services hors du site selon les niveaux
 - Niveau intermédiaire : Orienter les ECZ sur les directives, doter les ZS des directives
 - Niveau périphérique : Orienter les prestataires sur les directives

6.2.3 Critères de réalisation de résultats

6.2.3.1 *Les adolescents et les jeunes utilisent effectivement les services offerts par les PPS*

- Indicateur : Nombres d'adolescents et jeunes utilisant les services des PPS
- Moyen de vérification : rapport d'activités, registres d'utilisation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les outils de suivi, et d'évaluation ; Conduire les évaluations nationales

- Niveau intermédiaire : Produire les outils de suivi et d'évaluation ; Former les ECZ au suivi évaluation ; Doter les ZS des outils d'évaluation
- Niveau périphérique : Conduire les évaluations de zones de santé ; Assurer le suivi de la mise en œuvre au niveau des PPS ; Chaque PPS fait le suivi de son plan et son évaluation interne

6.2.3.2 *Les adolescents et les jeunes sont satisfaits des services reçus dans les PPS sur toute l'étendue du territoire national*

- Indicateur : Taux de satisfaction chez les adolescents et jeunes concernant les services de SAAJ
- Moyen de vérification : Rapport d'enquête
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Développer les outils de collecte des données
 - Organiser les enquêtes nationales
 - Niveau intermédiaire : Traduire les questionnaires en langues nationales ; Orienter les ECZ sur l'utilisation des outils de collecte des données
 - Niveau périphérique : Organiser les évaluations externes des PPS et que chaque PPS organise ses évaluations externes.

6.2.3.3 *La prise en charge des principaux problèmes de santé des adolescents et des jeunes se fait de manière efficace et efficiente*

- Indicateur : nombre de cas correctement pris en charge
- Moyen de vérification : rapport de supervisions
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Développer les fiches de supervision, les canevas des rapports, les modèles des registres et les directives sur les prestations
 - Niveau intermédiaire : Produire les différents outils ; adapter les prix aux réalités locales, orienter les ECZ sur leur utilisation, fournir aux zones de santé les différents outils
 - Niveau périphérique : Négocier les prix des services avec les adolescents, les jeunes et la communauté

6.3 Standard 3: Tout prestataire de service a les connaissances, les attitudes et les compétences requises lui permettant d'offrir aux adolescents et aux jeunes des services et soins de santé de manière efficace, efficiente et conviviale.

6.3.1 Critères de réalisation de structure

6.3.1.1 *Les prestataires sont formés pour dispenser tout le PMS de SAAJ*

- Indicateur : Nombre de prestataires formés par type de service du PMS
- Moyen de vérification : Rapport de formation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir et/ou produire les modules de formation clinique du PMS (guide de formation, fiches techniques...); Adapter et Produire en nombre suffisant les aides mémoires de SAJ de l'OMS (Job Aid); Vulgariser les documents produits; Accompagner le niveau provincial dans la formation des ECZ;
 - Niveau intermédiaire : Former les ECZ et les formateurs de zones de santé; Orienter les ECZ à l'utilisation de l'aide-mémoire; Rendre disponible les documents de formation au niveau périphérique
 - Niveau périphérique : Analyser les besoins de formations de la zone de santé; Planifier les formations des prestataires; Former les prestataires de la zone de santé selon les besoins; Former les prestataires à l'utilisation de l'aide-mémoire

6.3.1.2 *Les prestataires sont formés dans l'offre des SSAAJ*

- Indicateur : Nombre de prestataires formés dans les SSAAJ
- Moyen de vérification : Rapport de formation, Rapport d'analyse des besoins de formation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Adapter le guide du facilitateur et le module du prestataire du Programme d'orientation (PO) de l'OMS, pour produire un curriculum national; Former /Orienter les responsables et les formateurs au niveau des DPS; Accompagner les formateurs des DPS dans la formation des ECZ
 - Niveau intermédiaire : Reproduire le curriculum national; Former les formateurs de zones et les ECZ; Rendre disponible le curriculum national adapté du programme d'orientation
 - Niveau périphérique : Planifier les ateliers de formation des prestataires en fonction du plan d'implantation des SSAAJ; Former les prestataires dans les SSAAJ

6.3.1.3 *Les prestataires bénéficient de stages de perfectionnement sur les SSAAJ selon les besoins*

- Indicateur : Nombre de prestataires recyclés selon les besoins
- Moyen de vérification : Rapport de stages de perfectionnement
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Développer les orientations sur les stages de perfectionnement

- Niveau intermédiaire : Etablir les besoins de stages des ZS
- Niveau périphérique : Identifier les prestataires à envoyer en stage ; Organiser les stages de perfectionnement des prestataires.

6.3.1.4 La SAJ est introduite dans le curriculum de formation des écoles de santé (IEM, ITM, ISTM...)

- Indicateurs : Nombre d'écoles de santé qui enseignent la SAJ, Types de matières de SAJ introduit dans le curriculum des écoles de santé, Nombre de prestataires formés en SAJ dans les écoles de santé
- Moyen de vérification : Observation des programmes, Interview des gestionnaires des écoles, Rapports des écoles de santé , Interview des prestataires
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Plaider pour l'introduction de la SAJ dans les écoles de formation ; Elaborer des directives pour cette introduction ; Assister les écoles dans l'élaboration des modules
 - Niveau intermédiaire : Organiser l'enseignement de la SAJ dans les écoles de santé au niveau des provinces
 - Niveau périphérique : Non applicable

6.3.2 Critère de réalisation de processus

6.3.2.1 Les prestataires offrent les SSAAJ de qualité de manière conviviale à tous les niveaux de PPS.

- Indicateur : Nombre de prestataires offrant des SSAAJ conformément à la liste de contrôle.
- Moyen de vérification : Rapport de supervision et Interview des utilisateurs
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir les fiches de supervision de SSAAJ
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les fiches de supervision ; Assurer la supervision des ECZ
 - Niveau périphérique : Offrir des services SSAAJ ; Assurer la supervision formative des Prestataires

6.3.2.2 Les prestataires de services intègrent les aspects de SSAAJ dans les revues périodiques de partage d'expériences et de bonnes pratiques avec l'implication des adolescents et des jeunes

- Indicateur : Nombre de revues périodiques organisées.
- Moyen de vérification : Rapports des revues
- Actions à mener à chaque niveau

- Niveau central : Développer des directives sur l'intégration des aspects de SSAAJ dans les revues périodiques de partage d'expériences et de bonnes pratiques avec l'implication des adolescents et des jeunes.
- Niveau intermédiaire : Orienter les ECZ sur les directives
- Niveau périphérique : Les prestataires présentent les éléments de SAAJ durant les revues périodiques des zones de santé

6.3.3 Critère de réalisation de résultats

6.3.3.1 *Les prestataires des SSAAJ sont satisfaits de leur formation et sont motivés pour leur travail*

- Indicateur : Nombre de prestataires satisfaits de leur formation et sont motivés pour leur travail
- Moyen de vérification : Interviews des prestataires
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Conception des guides d'interviews des prestataires de SSAAJ
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les guides d'interviews ; Orienter les ECZ à l'utilisation des guides
 - Niveau périphérique
 - Evaluer périodiquement la perception et les attentes des prestataires

6.3.3.2 *Les adolescents et les jeunes sont satisfaits des attitudes des prestataires*

- Indicateur : Nombre d'adolescents et jeunes satisfaits des attitudes des prestataires
- Moyen de vérification : Interviews des utilisateurs à la sortie du PPS, Focus group dans la communauté
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaboration des outils d'évaluation ; Conduire les évaluations nationales
 - Niveau intermédiaire : Participer aux évaluations nationales ; Conduire les évaluations provinciales
 - Niveau périphérique : Evaluer périodiquement la perception et les attentes des utilisateurs

6.4 **Standard 4 : La communauté y compris les adolescents eux-mêmes, est impliquée et facilite l'utilisation des services par les jeunes et les adolescents**

6.4.1 : Critère de réalisation de structure

6.4.1.1 **Les leaders communautaires (leaders administratifs, chefs coutumiers, leaders religieux, enseignants, les medias, les leaders d'association des adolescents et des jeunes), sont orientés en SAJ et expriment la nécessité d'implanter les SSAAJ dans la communauté**

- Indicateurs : Nombre de réunions et d'ateliers organisés avec la communauté et les jeunes, Nombre de leaders communautaires et de jeunes impliqués par PPS de SSAAJ implantés
- Moyen de vérification: Rapport d'activités/compte rendu, Interview des leaders communautaires
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir des directives et la liste de contrôle relatives à la participation de la communauté et des jeunes
 - Niveau intermédiaire : Orienter les ECZ sur les directives de la participation communautaire ; Assurer le suivi de l'application des directives
 - Niveau périphérique : Orienter les prestataires et les leaders communautaires sur le SAAJ ; Appliquer et assurer le suivi des directives

6.4.1.2 **La communauté, y compris les associations des jeunes, est organisée pour contribuer à la mise en place des SSAAJ dans les PPS**

- Indicateur : Nombre de PPS disposant d'un comité de soutien à la mise en place et au fonctionnement du PPS de SSAAJ
- Moyens de vérification: Observation, Rapport du comité de soutien du PPS [ONG, associations à base communautaire, des relais communautaires et des associations des jeunes
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir des directives et la liste de contrôle relatives à la participation de la communauté et des jeunes
 - Niveau intermédiaire : Orienter les ECZ sur les directives de la participation communautaire ; Assurer le suivi de l'application des directives
 - Niveau périphérique : Organiser les communautés autour des PPS de SSAAJ selon les directives établies

6.4.1.3 **Les services à base communautaire existants sont réorganisés et fonctionnels pour répondre aux besoins de santé des adolescents et des jeunes.**

- Indicateur : Nombre de services à base communautaire réorganisés et fonctionnels
- Moyen de vérification : Observation, Rapport d'activités du PPS fixe et des ONG communautaires

- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir des directives et la liste de contrôle relatives à la participation de la communauté et des jeunes
 - Niveau intermédiaire : Orienter les ECZ sur les directives de la participation communautaire ; Assurer le suivi de l'application des directives
 - Niveau périphérique : Introduire les SSAAJ dans les services à base communautaire selon les directives.

6.4.1.4 Les PPS fixes assurent la supervision des SSAAJ à base communautaire

- Indicateur : Nombre de supervisions réalisées par les PPS fixes sur les SSAAJ à base communautaire
- Moyen de vérification : Rapport d'activités du PPS , Observation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir les guides de supervision des SSAAJ à base communautaire par les prestataires des PPS fixes
 - Niveau intermédiaire : Orienter les ECZ sur les guides de supervision des SSAAJ communautaires
 - Niveau périphérique : Organiser la supervision des SSAAJ communautaire par les prestataires des PPS fixes

6.4.2 Critère de réalisation de processus

6.4.2.1 La communauté, y compris les jeunes, participent au fonctionnement des SSAAJ du PPS et des services à base communautaire et des adolescents

- Indicateur : Nombre de SSAAJ disposant d'un comité de soutien, Nombres de leaders communautaires et de jeunes activement impliqués dans le fonctionnement des SSAAJ
- Moyen de vérification : Rapport d'activités, Interview des leaders communautaires et des jeunes
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Développer des outils spécifiques de suivi et évaluation de l'implication des communautés dans la mise en place et le fonctionnement des SSAAJ ; Organiser les évaluations périodiques des activités communautaires
 - Niveau intermédiaire : Orienter les ECZ sur les outils de suivi et d'évaluation ; Assurer les évaluations périodiques de l'implication communautaire au niveau provincial
 - Niveau périphérique : Assurer le suivi et l'évaluation des activités d'implication de la communauté au niveau des PPS de SSAAJ

6.4.2.2 La communauté incite les adolescents et les jeunes à utiliser les services

- Indicateurs: Nombre de leaders communautaires favorables à l'utilisation des services par les adolescents et les jeunes, Nombre d'adolescents et des jeunes orientés au PPS par les leaders communautaires

- Moyen de vérification : Observation, Interview, Rapport d'activités des PPS
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir les fiches de rapport et les registres appropriés à la collecte d'information sur la participation communautaire aux SSAAJ
 - Niveau intermédiaire : Orienter les ECZ à l'utilisation des fiches et des registres
 - Niveau périphérique : Distribuer et utiliser les fiches de rapport et les registres ; Assurer le suivi et la centralisation des données collectées au niveau des PPS

6.4.3 Critères de réalisation de résultats

6.4.3.1 *La communauté, les adolescents et les jeunes sont satisfaits de leur implication dans la mise en place et le fonctionnement des SSAAJ*

- Indicateurs : Nombre de membres de la communauté satisfaits de leur implication, Nombre d'adolescents et jeunes satisfaits de leur implication
- Moyen de vérification, Interviews des membres de la communauté, Interviews des utilisateurs à la sortie du PPS
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les outils de suivi et d'évaluation ; Conduire les évaluations nationales
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les outils de suivi et d'évaluation ; Orienter les ECZ dans l'utilisation des outils de suivi et évaluation ; Assurer les évaluations périodiques des zones
 - Niveau périphérique : Assurer la collecte de routine des données, le suivi et l'évaluation périodique de l'implication de la communauté dans les SSAAJ

6.4.3.2 *Les adolescents et les jeunes utilisent les services*

- Indicateur : Nombre d'adolescents et jeunes qui utilisent les services
- Moyen de vérification : Rapport d'activités des PPS, Interviews des utilisateurs à la sortie du PPS
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les outils de suivi et évaluation ; Conduire les évaluations nationales
 - Niveau intermédiaire : Reproduire des outils de suivi et évaluation ; Former des ECZ dans l'utilisation des outils de suivi et évaluation ; Assurer les évaluations périodiques des zones de santé
 - Niveau périphérique : Assurer le suivi et évaluation périodique des PPS

6.5 **Standard 5 : Des politiques, des protocoles, des directives en matière de la santé des adolescents et des jeunes sont disponibles et appliquées à tous les niveaux.**

6.5.1 Critère de réalisation de structure

6.5.1.1 *Rendre disponible les documents normatifs (arrêté, politiques et directives) en matière de SAJ à tous les niveaux de la pyramide sanitaire*

- Indicateur : Nombre de documents normatifs élaborés
- Moyen de vérification : rapport de la revue documentaire
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir et produire tous les documents normatifs en rapport avec le PMS
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les documents normatifs ; Distribuer les documents normatifs aux ZS
 - Niveau périphérique : Utiliser les documents normatifs ; Distribuer les documents normatifs au niveau des structures

6.5.2 Critère de réalisation de processus

6.5.2.1 *Les politiques, protocoles et directives sont vulgarisés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire*

- Indicateur : Existence de plan de vulgarisation
- Moyen de vérification : Rapport de vulgarisation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir le plan de vulgarisation
 - Niveau intermédiaire : Planifier les activités de vulgarisation ; Exécuter le plan
 - Niveau périphérique : Planifier les activités de vulgarisation dans la zone de santé ; Exécuter le plan ; Appliquer les politiques, les protocoles et les directives

6.5.2.2 *Les prestataires sont formés sur le contenu des politiques, protocoles et directives en matière de SAJ*

- Indicateur : Nombre de prestataires formés
- Moyen de vérification : Rapport d'activités
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir les modules de formation
 - Niveau intermédiaire : Reproduire les modules ; Organiser les ateliers de formation pour les équipes cadre des zones de santé
 - Niveau périphérique : Former les prestataires des PPS

6.5.3 Critères de réalisation de résultats

6.5.3.1 *Les prestataires connaissent et sont satisfaits des politiques, protocoles et directives en matière de SAJ*

- Indicateurs : Nombre de prestataires qui connaissent des politiques protocoles et directives en matière de SAJ, Nombre des prestataires satisfaits des politiques, protocoles et directives en matière de SAJ
- Moyen de vérification : Interviews des prestataires
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Elaborer les outils de suivi et évaluation ; Conduire les évaluations nationales
 - Niveau intermédiaire : Reproduire des outils de suivi et évaluation ; Assurer les évaluations périodiques des zones
 - Niveau périphérique : Assurer le suivi et l'évaluation périodique des PPS

6.6 **Standard 6 : Un système de gestion des services de santé des adolescents et des jeunes qui soutient les actions en faveur de la SAJ est mis en place et est fonctionnel**

6.6.1 Critère de réalisation de structure

6.6.1.1 *Les indicateurs sur les SSAAJ sont intégrés de façon appropriée dans le système national d'information sanitaire*

- Indicateur : nombre d'indicateurs de SSAAJ intégrés dans le SNIS
- Moyen de vérification : Revue documentaire
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Sélectionner les indicateurs de SSAAJ à intégrer dans le SNIS ; Plaider pour l'intégration de ces indicateurs dans le SNIS
 - Niveau intermédiaire : Former les ECZ sur la collecte des données SAJ
 - Niveau périphérique : Former les prestataires sur la collecte des données SAJ

6.6.1.2 *Les indicateurs de SSAJ sont intégrés de façon appropriés dans la supervision, suivi et évaluation à tous les niveaux.*

- Indicateur : Existence des outils prenant en compte la supervision, le suivi et l'évaluation
- Moyen de vérification : Revue documentaire
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Plaider pour l'intégration des éléments de SSAAJ dans le système de santé
 - Niveau intermédiaire : Former les ECZS dans la supervision, suivi et évaluation de SSAAJ

- Niveau périphérique : Distribuer et utiliser les outils au niveau de PPS ; Former les prestataires des PPS à l'utilisation des outils

6.6.1.3 Un système logistique favorisant la disponibilité des produits et consommables de SAJ et l'accessibilité financière des adolescents et des jeunes est mis en place

- Indicateur : Existence d'un système logistique fonctionnel
- Moyen de vérification : Observation et Revue documentaire
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir le système logistique favorisant la disponibilité des produits et l'accessibilité financière aux adolescents et aux jeunes ; Plaider pour le fonctionnement du système à tous les niveaux ; Evaluer le système logistique
 - Niveau intermédiaire : Former les ECZ sur le système logistique
 - Niveau périphérique : Former les prestataires sur le système logistique ; Assurer le suivi et la supervision de système logistique

6.6.1.4 Un comité multisectoriel de coordination, de suivi et d'évaluation des SSAAJ est mis en place à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

- Indicateur : Existence des Comités à tous les niveaux
- Moyen de vérification : Revue documentaire et Observation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Plaider pour la mise en place des comités multisectoriels de coordination
 - Niveau intermédiaire : Mettre en place les comités multisectoriels de coordination Provinciale
 - Niveau périphérique : Mettre en place les comités multisectoriels de coordination au niveau des ZS

6.6.1.5 Une division de recherche opérationnelle et de collecte des données spécifiques aux SSAAJ est mise en place au niveau du PNSA

- Indicateur : Existence d'une division de recherche et d'une base des données fonctionnelles
- Moyen de vérification : Revue documentaire, Observation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Mettre en place la Division au niveau central

6.6.2 Critère de réalisation de processus

6.6.2.1 Les gestionnaires des programmes et les prestataires, collectent, analysent et acheminent de façon régulière les données sur les SSAAJ selon leur niveau de responsabilité

- Indicateur : Complétude des données statistiques par type d'indicateur à tous les niveaux

- Moyen de vérification : Rapport d'activités et Observation
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Assurer la centralisation et l'analyse des données ; Décider et Diffuser l'information sur les SSAJ
 - Niveau intermédiaire : Assurer la centralisation des données provinciales, leur analyse et la retro information aux zones de santé
 - Niveau périphérique : Assurer la centralisation des données des PPS de la zone, leur analyse et la rétro information aux prestataires de services

6.6.2.2 Le suivi, la supervision et l'évaluation des interventions SSAAJ se font de façon régulière à tous les niveaux de la pyramide sanitaire

- Indicateurs : Nombre de visites de suivi, Nombre de supervisions réalisées par PPS et par type d'activités, Nombre d'évaluations organisées
- Moyen de vérification: Rapports d'activités, Interview des prestataires et des gestionnaires de programme
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Assurer le suivi des activités du niveau central et des provinces ; Organiser les évaluations périodiques nationales
 - Niveau intermédiaire : Assurer le suivi des activités des ECZ ; Organiser les évaluations périodiques dans la province
 - Niveau périphérique : Assurer le suivi des activités des PPS ; Organiser les évaluations périodiques dans la zone de santé

6.6.2.3 Les PPS de SSAJ sont approvisionnés de façon régulière en produits et consommables de santé.

- Indicateurs : Nombre de PPS de SSAAJ sans rupture de stock de produits de santé, Nombre de jours de rupture de stock de produit rapportés par PPS
- Moyen de vérification : Rapport d'activités, Document d'inventaire
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Plaidoyer pour l'approvisionnement régulier des produits et consommables destinés aux SSAAJ pour tout le pays
 - Niveau intermédiaire : Plaidoyer pour l'approvisionnement régulier des produits et consommables destinés aux SSAAJ pour toute la province ; Assurer la distribution des produits et consommables destinés aux SSAAJ pour toute la province
 - Niveau périphérique : Assurer distribution des produits et consommables destinés aux SSAAJ pour tous les PPS de la zone de santé

6.6.2.3 la coordination du processus d'implantation des SSAJ se fait de façon régulière à tous les niveaux de la pyramide sanitaire

- Indicateur : Nombre de réunions de coordination organisées à chaque niveau
- Moyen de vérification : Rapport de réunions de coordination

- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Organiser les réunions de coordination du niveau central
 - Niveau intermédiaire : Organiser les réunions de coordination du niveau provincial
 - Niveau périphérique : Organiser les réunions de coordination des prestataires de la zone de santé

6.6.2.4 Les données sur la SAJ sont utilisées par les gestionnaires pour améliorer les performances en matière de SSAAJ.

- Indicateur : nombre d'indicateurs utilisés par les gestionnaires et les prestataires des PPS pour améliorer leur performance
- Moyen de vérification : Interviews des gestionnaires de programmes et des prestataires des PPS
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Utiliser les données générées par le SNIS et la Banque de données pour la conception des directives nationales et la révision éventuelle des politiques
 - Niveau intermédiaire : Utiliser les données provinciales en matière de SSAAJ pour guider le travail des ECZ en matière de SAJ
 - Niveau périphérique : Utiliser les données générées au niveau de la zone pour guider et améliorer la performance des prestataires de services des PPS de SSAAJ

6.6 .3 Critère de réalisation des résultats

6.6.3.1 L'utilisation des SSAJ par les adolescents augmente

- Indicateur : Nombre d'adolescents qui utilisent les SSAAJ par an
- Moyen de vérification : Rapport annuel du PNSA, des provinces, des zones de santé et des PPS
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Publier le rapport annuel national des SSAJ
 - Niveau intermédiaire : Publier le rapport annuel provincial des SSAJ
 - Niveau périphérique : Publier le rapport annuel de la zone sur les SSAJ

6.6.3.2 La satisfaction des adolescents pour les SSAAJ augmente

- Indicateur : Nombre de jeunes satisfaits par l'utilisation des SSAAJ par an
- Moyen de vérification : Rapport des évaluations annuelles des SSAAJ
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Compiler les résultats de l'évaluation annuelle des provinces : Publier le rapport annuel national d'évaluation
 - Niveau intermédiaire : Compiler les résultats de l'évaluation annuelle des zones de la province ; Envoyer les résultats de l'évaluation provinciale au niveau central pour publication

- Niveau périphérique : Conduire les évaluations annuelles des PPS de SSAAJ ; Compiler les résultats des différents PPS de la zone ; Envoyer les résultats compilés de la zone à la coordination provinciale

6.6.3.3 Les indicateurs de santé concernant les principaux problèmes de santé des adolescents s'améliorent.

- Indicateur : Nombre d'Indicateurs SAJ améliorés
- Moyen de vérification : Rapport des évaluations et des études telles que l'EDS Etats des lieux des SSAJ
- Actions à mener à chaque niveau
 - Niveau central : Concevoir les protocoles d'études et de grandes évaluations quinquennales selon les besoins ; Assurer le suivi et la coordination des études et des évaluations nationales ; Assurer l'analyse et la publication des résultats des études et des grandes évaluations nationales des SSAAJ
 - Niveau intermédiaire : Assurer le suivi et la coordination des études et des grandes évaluations nationales au niveau de la province ; Assurer la diffusion des résultats de l'évaluation aux Zones
 - Niveau périphérique : Participer à l'exécution des études et des grandes évaluations nationales au niveau des PPS de SSAAJ ; Organiser la dissémination des résultats et des recommandations aux prestataires de service des PPS

CONCLUSION

Le Programme National de Santé de l'Adolescent est la structure responsable de la mise en œuvre de ces standards qui devront désormais guider tout intervenant qui s'engage dans la mise en œuvre des activités de santé des adolescents et jeunes.
